

était une branche secondaire de la maison de Montferrat. Toutefois cette opinion n'est pas admise sans conteste : Guichenon, après l'avoir exposée, ajoute que pour sa part « il n'en veut rien assurer ». Son autorité, il est vrai, devient bien suspecte à qui étudie la généalogie de la maison de Challant publiée par lui. Au moins pour la première période, cette généalogie est en contradiction fréquente avec les anciens titres. Ceux-ci permettent d'établir la filiation suivante, peut-être incomplète, mais vraisemblablement exacte.

Le premier Challant connu est :

I. Boson de Challant, vicomte d'Aoste, qui vivait en 1100.

Après lui apparaissent, mais sans qu'il soit possible d'établir rigoureusement leurs liens de parenté.

II. Aymon de Challant, vicomte d'Aoste, qui vivait en 1127.

III. Boson de Challant, deuxième du nom, vicomte d'Aoste en 1197.

Il semble que, dès cette époque, un membre de la maison de Challant soit venu dans le Lyonnais et y ait fait souche. En 1182, un Pierre de Challant, « Petrus de Chalens », est porté témoin dans un accord entre l'obédiencier de Saint-Etienne de Lyon et Guillaume de Marchamp, au sujet des libertés et coutumes des habitants de la ville d'Anse. On retrouve le même personnage porté, pour 17 deniers, dans un rôle dressé vers 1200, des servis dus à l'abbaye d'Ainay sur le territoire d'Anse. Un autre Pierre de Challant fut caution du fameux traité, passé en 1269, entre le Chapitre et les habitants de Lyon au sujet de la juridiction. Ce dernier avait épousé la fille d'Etienne de Varey. Morel de Voleine n'a pas hésité à le donner comme membre de la famille de Challant. La présence, parmi les témoins produits au Chapitre par Georges de Challant, d'un membre de la maison de Varey, rend incontestable l'existence de rapports entre les deux familles et vient ainsi confirmer cette opinion. On notera que le